

LA TOURNÉE DE FORET MEDITERRANÉENNE

Le Parc naturel régional expérimental de Bouhachem *Région du Rif, Maroc*

par Aline DAGNINO

Dans le cadre de l'accord-cadre de coopération avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Région Tanger-Tétouan a décidé d'initier une démarche de développement local sur le territoire rural de Jbel Bouhachem. Ce territoire a été choisi pour son patrimoine naturel et culturel à la fois remarquable et fragile. Cette démarche, expérimentale au Maroc, est inspirée de celle mise en œuvre pour créer un Parc naturel régional en France.

Le Parc naturel régional du Luberon, de par son exemple de réussite, a été chargé d'apporter un appui méthodologique et technique pour la mise en place de ce projet.

Le Parc naturel régional : un nouveau concept qui a sa place au Maroc

Au Maroc, les formes juridiques de protection d'un espace sont limitées et « leur application ne satisfait pas souvent aux objectifs qui leur sont attribués ». Pour les monuments et sites historiques, il existe le classement, et pour les espaces naturels il y a les Parcs nationaux depuis 1934 (sans compter les réserves permanentes de chasse qui malheureusement sont souvent laissées à l'abandon)¹.

Les Parcs nationaux sont créés à l'initiative du Directeur des Eaux et Forêts, sur des espaces naturels fragiles remarquables et de préférence inhabités (sauf exception). Ils ont pour vocation principale la préservation ou la reconstitution de la faune et de la flore à l'intérieur du Parc. Tout acte de nature à entraîner des modifications du milieu y est interdit, sauf autorisation de l'administration des Eaux et Forêts.

1 - D'après le Plan directeur des Aires Protégées du Maroc, Vol. 3, p.73, Ministère Chargé des Eaux et Forêts, 1995.



De haut en bas : Photo 1 : L'association apicole de Chefchaouen a reçu le soutien de plusieurs organisations, dont la coopération espagnole, dans le cadre du projet de professionnalisation des coopératives de la région.

Photo 2 : Autour de la réserve biologique de Bouhachem, des boisements de pins.

Photo 3 : Cannabis, pâturage et forêt dans une zone rurale d'accès difficile.

Photos F.B.

En 1995, la mission d'étude pour l'élaboration d'un plan directeur des aires protégées du Maroc a attiré l'attention sur l'état « limite » de certains Parcs nationaux marocains avec des niveaux d'extraction des ressources naturelles élevés, dus à la présence de populations vivant dans et de cet espace. Elle préconisait alors de s'inspirer des Parcs naturels régionaux existant en Europe concernant leur démarche de concertation et les systèmes de charte. La régionalisation n'étant pas encore en place à cette époque, cette idée n'eut pas beaucoup d'échos auprès de l'administration forestière.

Aujourd'hui, la région existe et a des compétences en matière d'aménagement du territoire, de protection de l'environnement, de développement économique et social. Il devient donc possible de s'appuyer sur cette nouvelle institution pour faire émerger un nouveau mode de gestion durable des ressources naturelles et de développement des territoires au Maroc, qu'on appelle Parc naturel régional.

En s'inspirant de l'expérience française, on peut définir un Parc naturel régional comme :

- un territoire rural fragile, reconnu au niveau national pour son patrimoine remarquable ;
- un territoire géré à travers une charte. Elle est élaborée en concertation (élus, socio-professionnels, services de l'Etat, citoyens...) et définit, sur 10 ans renouvelable, les orientations de gestion et le cadre d'intervention ;
- un territoire qui permet le développement socio-économique de ses habitants et la protection de son patrimoine naturel et culturel ;
- un territoire dans lequel les partenaires (Communes, Région, Provinces, Etat, ONG) s'engagent volontairement à appliquer la Charte.

Seules les collectivités adhérentes à la charte constituent le territoire du Parc.

Sa vocation est de protéger et faire vivre le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire, en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement.

Les actions d'un Parc naturel régional définies dans la charte sont mises en œuvre par un organisme de gestion autonome qui possède une équipe technique pluridisciplinaire propre.

Cette organisation qui regroupe plusieurs communes rurales permet :

- d’avoir sur le long terme une vision globale et non plus sectorielle du territoire pour permettre un aménagement plus fin et cohérent du territoire ;

- d’apporter une assistance technique aux communes rurales : les communes, en adhérant au Parc, peuvent bénéficier de son équipe pluridisciplinaire ;

- de favoriser la mise en place des services intercommunaux, le Parc regroupant plusieurs communes rurales autour d’un projet commun de développement.

Elle renforce en outre les compétences et la légitimité de l’institution régionale, dans le cadre du processus de régionalisation au Maroc, en marche depuis 1997. Le projet de Parc naturel régional est novateur au Maroc, et seule une institution nouvelle telle que la Région, peut être à la base de cette initiative.

Des exemples d’actions inscrites dans la Charte du Parc naturel régional expérimental de Bouhachem sont présentés dans le tableau I.

Le territoire du Parc naturel régional de Bouhachem

Le Jbel Bouhachem se situe à l’intersection des Provinces de Tétouan, Larache et Chefchaouen (Cf. Fig. 1). Six communes rurales sont incluses en totalité ou partie dans la zone d’étude du projet.

Superficie : 105 000 ha, dont 50 % appartiennent au domaine forestier.

Population : 50 000 habitants en 2001.

Nombre de douars : 159.

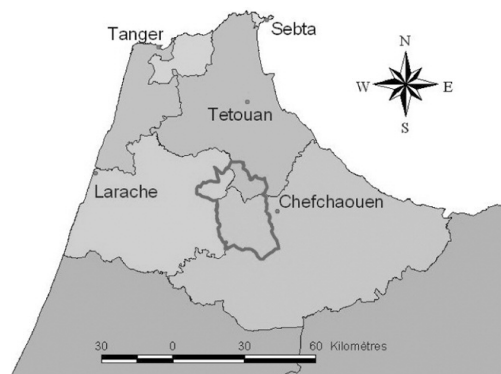


Fig. 1 :
Localisation du territoire du Parc dans la Région Tanger- Tétouan

Exemples d’actions inscrites dans la Charte du Parc naturel régional expérimental de Bouhachem

MISSIONS

Amélioration du cadre de vie

Soutien et valorisation des activités économiques

Aménagement du territoire

Protection des richesses naturelles et des paysages

Mise en valeur et préservation du patrimoine culturel

Accueil, information, sensibilisation de la population

ACTIONS PREVUES²

- Aide au développement des infrastructures de base des services communaux et des administrations compétentes : routes, eau, électrification, énergies renouvelables, services de soin et de santé, équipements scolaires, assainissement et déchets

- Soutien des filières agricoles ou artisanales traditionnelles et mise en place d’un label de qualité
- Soutien à l’agriculture durable et raisonnée
- Mise en place de mesures de lutte contre l’érosion avec les services agricoles
- Actions de formation et de transferts de savoir-faire au profit des jeunes
- Elaboration d’une offre touristique respectueuse de l’environnement naturel et humain
- Maintien et développement du commerce en milieu rural
- Appui à de nouvelles activités

- Aide à l’élaboration de schémas d’aménagement communaux sur le territoire du Parc naturel régional, de plans de développement des centres, avec les agences urbaines

- Recherche scientifique dans les domaines de la flore, de la faune, de l’eau et de la géologie
- Mise en place de mesures contractuelles de protection
- Gestion concertée des ressources naturelles avec les services forestiers

- Inventaires archéologiques, historiques et religieux et restauration du patrimoine architectural
- Expositions permanentes et temporaires sur les traditions, mode de vie et savoir-faire (Ecomusées...)
- Organisation d’un festival culturel annuel

- Création de points d’accueil et d’information du public
- Mise en place d’actions d’alphabétisation et de sensibilisation pour les femmes
- Organisation de sorties éducatives pour les jeunes
- Mise en place d’activités de découverte et de loisirs de pleine nature
- Mise en place de programme d’éducation à l’environnement dans les écoles du Parc
- Signalétique

2 - La charte est un document contractuel qui précise les vocations, les objectifs à atteindre, le plan d’action sur trois ans et les mesures à prendre. Elle a été approuvée par les élus communaux, provinciaux et régionaux en février et mai 2004

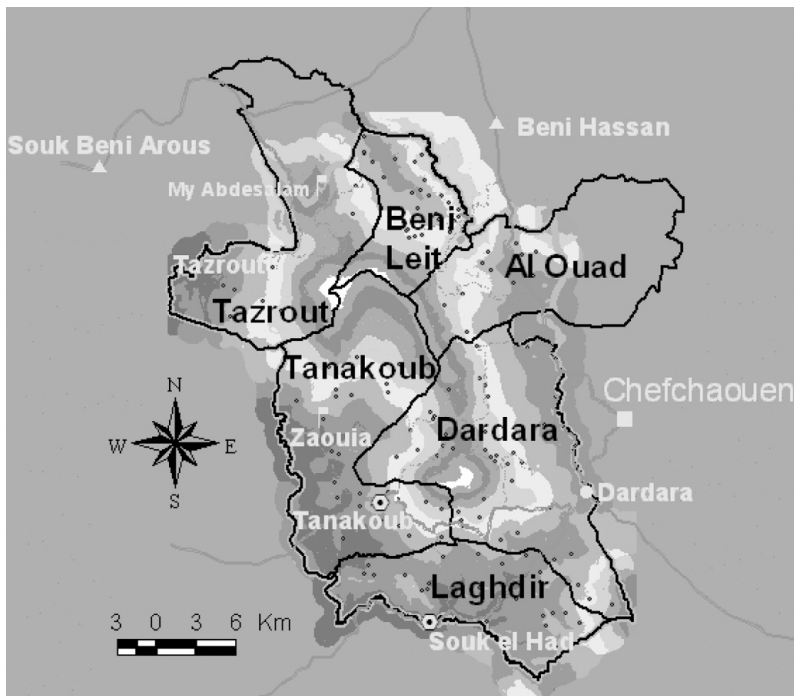


Fig. 2 (en haut) :
Le périmètre du Parc
et les six communes
couvertes par celui-ci.

Photo 4 (ci-dessus) :
Exploitation
du chêne-liège autour de
la réserve biologique
de Bouhachem.
Photo D.A.

3 - D'après la fiche n°5
du Plan directeur
des Aires Protégées
du Maroc, Vol. 2,
Ministère chargé
des Eaux et Forêts

La zone d'étude correspond à un territoire rural densément peuplé.

Climat : méditerranéen humide

Le massif forestier de Bouhachem avec des précipitations pouvant atteindre 2000 mm est une des zones les plus arrosées du Maroc et présente des conditions écologiques très favorables aux essences forestières telles que le chêne zéen et le chêne-liège.

Caractéristiques physiques :

La montagne de Bouhachem appartient à la chaîne numidienne de grès avec à la base des flyschs marno-gréseux très sensibles à l'érosion. Les fortes pluies, les défrichements et la fragilité des sols concourent à une érosion croissante des terres et par conséquent à leur appauvrissement.

Caractéristiques socio-économiques :

Taux d'analphabétisme important, enclavement de la zone, électrification de moins de 10% des douars, économie agricole traditionnelle diversifiée (céréales, maraîchages, fruitiers, huile d'olive, miel, élevage) mais qui tend à se convertir à la monoculture du cannabis.

Des patrimoines riches mais fragiles

Le SIBE de Bouhachem³ : **au cœur du territoire** **une richesse naturelle** **d'exception à préserver**

La montagne « Jbel Bouhachem » constitue un patrimoine naturel riche, mais menacé par une déforestation croissante essentiellement due aux incendies et aux défrichements. Elle a été identifiée comme un Site d'intérêt bio-écologique (SIBE) de priorité 1, en 1995, lors de l'inventaire sur les aires naturelles à protéger au Maroc du ministère des Eaux et Forêts. D'une superficie de 8 000 ha, ce SIBE en forme de vaste demi-cercle représente le cœur du Parc.

Il renferme des formations forestières parmi les plus belles du Maroc, à biodiversité floristique élevée : zénaie (*Quercus faginea*), tauzaie (*Quercus Pyrenaica*), subéraie (*Quercus suber*), pinède (*Pinus pinaster ssp maghrebiana*), cédraie (*Cedrus atlantica*). On note aussi la présence de nombreuses tourbières à l'intérieur du site.

Trente-quatre espèces de mammifères ont été rencontrées, dont deux ont déjà disparu (panthère et hyène). Parmi elles, onze espèces sont endémiques, rares ou menacées (magent, grande noctule, pachyure étrusque, porc-épic, loutre, genette, mangouste ichéumon...).

Quatre-vingt-onze espèces d'oiseaux nichent dans les limites strictes du site, et huit dans les environs, dont trente-deux espèces sont endémiques, rares ou menacées (milan royal, aigle royal, faucon pèlerin, hibou grand-duc, choucas des tours...)

Vingt-neuf espèces de reptiles sont connues dans le site et ses environs. Le site est très riche en amphibiens puisque l'on y trouve neuf des onze espèces marocaines. Six espèces sont endémiques au Maroc.

Cette richesse faunistique a fait des alentours du SIBE une zone privilégiée de chasse.

Des plans d'aménagement et de gestion pour les forêts de l'ensemble de la zone vont être élaborés une fois la délimitation définitive achevée. L'équipe du Parc régional pourrait accompagner les services forestiers dans ces tâches lourdes et complexes. Il s'agirait alors de trouver un compromis entre les besoins des populations riveraines de ces forêts, et le maintien de cette richesse naturelle.

Le pays Jbala : un patrimoine culturel en disparition

Trois tribus appartenant au groupe ethnique des *Jbala* se partagent le territoire d'étude de Bouhachem : les Laghmas Soufla (communes de Laghdir, Tanakoub, Dardara), les Beni Aarouss (commune de Tazrout), les Beni Hassan (communes de Beni Leit et Al Oquad).

Les *Jbala*⁴ (littéralement montagnards), arabophones, se distinguent ou bien se distinguaient des autres groupes ethniques du Maroc et même du Rif par leur habillement (*djellab, chechiya, mendil, kurziya...*), leurs particularités linguistiques, leurs techniques architecturales (maison à toit à double pente, galerie, cour...), leurs pratiques agricoles (rotation biennale de céréales, gardiennage collectif des troupeaux, techniques de transformation des produits agricoles), leurs outils (moulin à bielle, joug de cornes...) etc.

Toutefois, la plupart de ces spécificités tendent à disparaître.

La zone de Bouhachem, possède aussi un patrimoine historique et religieux d'importance, comme en témoigne encore les nombreuses Zaouias et mausolées présents, dont le plus connu, le sanctuaire de Moulay Abdeslam (commune rurale de Tazrout), fait encore l'objet de nombreux pèlerinages chaque année, Bouhachem a été une zone de rayonnement des savants soufis au XVI^e siècle. Autrefois haut lieu d'apprentissage religieux, aujourd'hui les zaouias ont perdu beaucoup de leur rôle, et peu sont encore réellement en fonction.

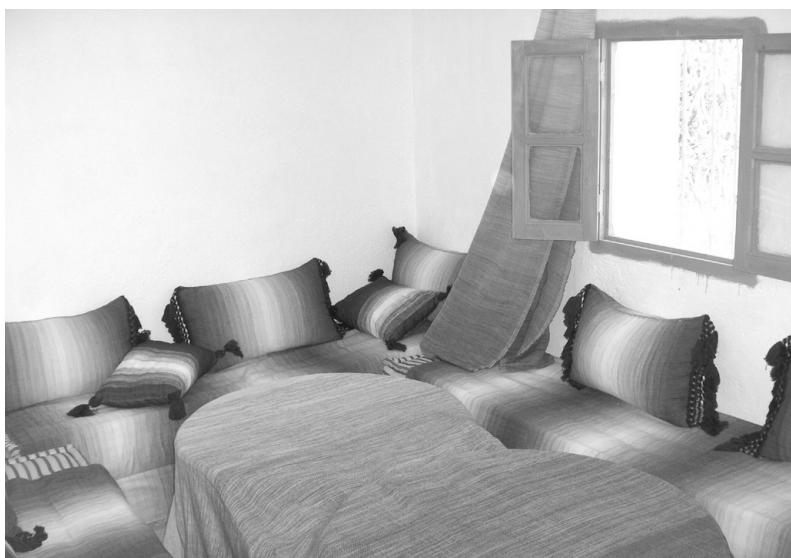
L'histoire moderne du Nord du Maroc est très liée aux événements qui ont eu lieu dans cette zone. En effet, les *Jbala* considérés comme des « rebelles » ont gagné leur réputation en s'opposant tour à tour à l'occupation portugaise en 1578, puis aux



Photos 5 et 6 : Dans le Douar Ain Lahcen, dans une zone reculée de la région, le Parc a aidé à l'aménagement d'une source d'eau à travers la réalisation d'un lavoir et d'un abreuvoir. *Photos D.A.*

Photo 7 : Vieux chênes-lièges et réserve de fourrage à proximité du Douar. *Photo F.B.*

4 - D'après les recherches de M. Vignet-Zunz, ethnographe à l'IREMAM d'Aix-en Provence



De haut en bas :

Photo 8 : Une ONG catalane a participé à la promotion du tourisme rural au sein du Parc, à travers notamment l'aide à l'aménagement de gîtes ruraux dans les villages. *Photo D.A.*

Photo 9 : L'intérieur du gîte visité lors de la tournée. *Photo F.B.*

Photo 10 : Outre l'hébergement, les propriétaires proposent les formules "table d'hôtes" largement appréciés par les participants. *Photo D.A.*

espagnols au début du XX^e siècle, sous le commandement respectif de Mohamed ben Ali ibn Raissoun et Ahmed Raissouni, tous deux originaires du village de Tazrout.

Une meilleure connaissance de ce patrimoine culturel, la recherche de ses possibilités d'adaptation avec les besoins actuels de la population (habitat, techniques agricoles), ainsi que la recherche de sa valorisation économique (label qualité, éco-tourisme...) ou de sa restauration (patrimoine bâti) peut contribuer à sa sauvegarde.

Les différentes étapes du projet

Phase 1 : L'étude de faisabilité du projet (2001-2002)

Elle a permis les différentes actions suivantes :

- délimitation du territoire du projet de Parc naturel régional de Bouhachem (cohérence géographique, économique, sociale ou culturelle) ;
- identification des axes prioritaires de développement durable ;
- identification du patrimoine culturel et naturel remarquable du territoire ;
- mobilisation des différents acteurs autour de ce projet ;
- proposition de missions du Parc ;
- mise en place d'organes de suivi et de soutien au projet : constitution d'une association de soutien, création d'un comité de pilotage, mise en place de groupes de travail thématiques.

Phase 2 : élaboration de la Charte du territoire et identification de microprojets illustrant la démarche du Parc (2003)

Elle a permis :

- la détermination des vocations des différentes zones ;
- la définition des orientations et des objectifs du Parc pour les vingt années à venir ;
- la détermination d'un programme d'actions pluriannuel et des moyens nécessaires à sa réalisation ;

– la mobilisation des différents partenaires et acteurs (administrations, associations, universités...) afin de compléter le recensement du patrimoine culturel et naturel du territoire ;

– l'élaboration des statuts et du mode de fonctionnement de l'organe de gestion du futur Parc ;

– la constitution d'un conseil scientifique ;

– la constitution d'un conseil associatif ;

– la réalisation d'un échange bilatéral de jeunes marocains et français sur le thème de la réhabilitation du patrimoine bâti ;

– la réalisation d'études : patrimoine naturel, assainissement liquide d'un douar ;

– la création d'un site web.

Phase 3 : création de l'organisme de gestion (depuis 2004)

Elle a permis :

– l'adhésion volontaire des collectivités locales (communes rurales, assemblées provinciales et conseil régional), des services de l'Etat, des associations à la charte du Parc ;

– la mise en place de l'organe de gestion ;

– la mise en œuvre de la charte et le recrutement d'une équipe ;

– la réalisation de microprojets dans chaque commune rurale au bénéfice de la population : adduction en eau potable dans deux douars, construction de ponts sur deux oueds ;

– l'appui technique des associations locales du territoire dans leurs différents projets : distribution des fournitures scolaires ; tourisme rural (un gîte opérationnel, deux en construction) ; sensibilisation et éducation à l'environnement ; organisation de chantiers d'échanges de jeunes.

Une équipe et des partenaires impliqués

Une équipe de travail pluridisciplinaire

Cet équipe comprend deux cadres de la Région Tanger-Tétouan : un ingénieur agronome (à temps plein) et un chargé de presse ; une volontaire de la région PACA, ingénieur en environnement.

Les partenaires actuels de la Région Tanger-Tétouan

Ce sont :

– la Région PACA et le Parc naturel régional du Luberon (accord cadre de coopération) ;

– l'Association française des volontaires du progrès (accord de partenariat avec la région PACA pour l'envoi de volontaires) ;

– le Haut Commissariat des Eaux et Forêts - DREF du Rif (convention avec la Région Tanger-Tétouan) ;

– l'Inspection régionale de l'aménagement du territoire de Tanger ;

– l'Académie régionale de l'éducation formelle (AREF).

Les autres organismes concernés

Ce sont :

– la Wilaya de Tanger-Tétouan, Wilaya de Tétouan et les Provinces de Chefchaouen et Larache ;

– les Communes rurales de Dardara, Tanakoub, Laghdir, Beni Leit, Al Ouad, Tazrout ;

– la Chambre de commerce et d'industrie de Tétouan ;

– l'Agence urbaine de Tétouan ;

– les Directions provinciales de l'Agriculture de Chefchaouen, Tétouan ;

– les Directions Provinciales de l'Équipement de Chefchaouen, Tétouan, Larache ;

– la Délégation de tourisme de Tétouan ;

– les Délégations provinciales de la culture de Chefchaouen, Tétouan, Larache ;

– les Délégations provinciales de l'artisanat de Chefchaouen, Tétouan, Larache ;

– les Délégations provinciales de la santé de Chefchaouen, Tétouan, Larache ;

– les Délégations provinciales de l'éducation nationale et de la jeunesse de Chefchaouen, Tétouan, Larache ;

– l'Agence pour la promotion et le développement économique et social des préfectures et provinces du Nord du Royaume (ADPN) ;

– l'agence de développement social (ADS) ;

– les associations locales, régionales, nationales et internationales de développement ;

– les universités et écoles supérieures.

Projet expérimental de Parc naturel régional de Bouhachem
Conseil régional de Tanger-Tétouan
Rue des Amoureux
BP 1292
Tél. : 039 37 31 25
Fax : 039 37 28 14
Mél :
regiontt@iam.net.ma

Province de Chefchaouen
91 000 Chefchaouen
Tél. : 039 98 91 07
Mél :
pnrbouhachem@yahoo.com

A.D.

Liste des participants

Denise AFXANTIDIS
Association Forêt Méditerranéenne
14 rue Louis Astouin 13002 MARSEILLE
Tél. : 04 91 56 06 91 Fax : 04 91 91 93 97
Mél : denise.afxantidis@foret-mediterraneenne.org

François BESSE
CIRAD Forêt
TA10/C Bât C
34398 MONTPELLIER Cedex 5
Tél. : 04 67 59 37 62 Fax : 04 67 59 37 33
Mél : francois.besse@cirad.fr

Jean BONNIER
Association Forêt Méditerranéenne
14 rue Louis Astouin 13002 MARSEILLE
Tél. : 04 91 56 06 91 Fax : 04 91 91 93 97
Mél : contact@foret-mediterraneenne.org

Sophie BONNIER
5, Place Aimé Gazel 13290 LES MILLES
Mél : solimaje@wanadoo.fr

Charles BOSSHARDT
RTM Isère
42 avenue Marcelin Berthelot BP 31
38040 GRENOBLE Cedex 9
Tél. : 04 76 23 41 61 Fax : 04 76 22 31 50
Mél : charles.bosshardt@onf.fr

Chantal CANS
Roger CANS
6 Rue de l'Eglise
72510 SAINT JEAN DE LA MOTTE
Tél. : 02 43 45 60 92

Marie-Luce de CASABIANCA
8 Lotissement le Patus
34980 COMBAILLAUX
Tél. : 04 67 84 22 45

Jean-Paul CHASSANY
INRA - 2 Place Viala
34060 MONTPELLIER Cedex 2
Tél. : 04 99 61 22 93 Fax : 04 67 54 58 05
Mél : chassany@ensam.inra.fr

Emmanuelle JOURDAIN
Association Forêt Méditerranéenne
14 rue Louis Astouin 13002 MARSEILLE
Tél. : 04 91 56 06 91 Fax : 04 91 91 93 97
Mél : emmanuelle.jourdain@foret-mediterraneenne.org

Daniel MOUSAIN
INRA Campus de la Gaillarde Bât 13
2 Place Viala
34060 MONTPELLIER Cedex 1
Tél. : 04 99 61 24 53 Fax : 04 67 54 57 08
Mél : mousain@ensam.inra.fr

Personnes ressources, Parc national de Tallasemtane et Parc naturel régional de Bouhachem :

Nisrin ALAMI
Région de Tanger-Tétouan
Ancien bât du consulat des Etats Unis
Rue des Amoureux BP 1292
TANGER
MAROC
Méls : nisrin_parc@yahoo.fr
regiontt@iam.net.ma

Aissa MOKADEM
Directeur du Parc national de Talasemtane
Direction Régionale des Eaux
et Forêts du Rif Tétouan
SEAFBV
TETOUAN
MAROC

Aline DAGNINO
Association Française des Volontaires
du progrès
Projet Parc Naturel Régional Bouhachem
CHEFCHAOUEN
MAROC
Méls : pnrbouhachem@yahoo.com
alinedagnino@hotmail.com

Nous remercions vivement l'ensemble des personnes qui nous ont guidés lors de cette visite, celles citées ci-dessus, ainsi que les agents forestiers, les membres des associations locales œuvrant pour le développement rural et les habitants des douars traversés, qui nous ont également accompagnés et accueillis tout au long de cette tournée.